

L'Éducation au développement durable dans l'Académie

QUE DISENT LES TEXTES ?

L'EDD aujourd'hui est régie par le *BO du 27 août 2019 relatif à la Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD)* et celui du *24 septembre 2020 relatif au renforcement de l'EDD Agenda 2030*.

Elle est *transdisciplinaire*, elle repose sur la complémentarité des *savoirs disciplinaires* (avec des programmes enrichis en matière d'EDD) et la mise en œuvre de *projets concrets* en classe et en dehors de la classe. Il s'agit donc tout à la fois **d'éduquer les élèves au développement durable** par une démarche connaître-comprendre-agir, qui relie les enseignements et les projets éducatifs, et de leur fournir un *cadre d'engagement* en faveur des *Objectifs de développement durable (ODD)*.

Les ODD, adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2015, sont 17 objectifs destinés à mettre fin à la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices, à faire face au changement climatique et à **construire un monde en commun d'ici à 2030**. C'est le cadre systémique dans lequel se construisent les politiques publiques.

Dans ce cadre, un établissement scolaire est incité à s'engager dans une *Démarche globale de développement durable (Démarche E3D)* qui doit répondre aux ODD dans son mode de fonctionnement (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements délivrés. Le *Label E3D* atteste du niveau d'engagement d'un établissement en démarche E3D : à ce jour, 320 établissements sont labellisés dans l'Académie.

Enfin, les collèges et les lycées sont désormais dans **l'obligation d'organiser les élections des éco-délégués** qui s'engagent pour promouvoir des comportements respectueux de l'environnement et agir dans la mise en place d'actions.

→ Plus de détails sur :

- La [démarche E3D et le Label E3D](#)
- Les [ODD](#)
- Les [éco-délégués](#)

COMMENT ACCOMPAGNER UN ÉTABLISSEMENT ?

Les équipes peuvent d'abord **s'inspirer des nombreux projets** menés par les équipes dans l'Académie :

→ Les [exemples de projets EDD](#) et la [boîte à outils pour monter des projets](#)

Elles peuvent aussi bénéficier d'une *offre de formation adaptée* : Le PAF EDD pour 2021-2022 proposera des formations sur la *démarche E3D* dans sa globalité, mais aussi pour monter des *projets éducatifs en lien avec les enseignements*, et pour *accompagner les éco-délégués* en établissement. Des kits pédagogiques, des MOOC et autres webinaires permettent aussi **de se mettre au point sur certains aspects de l'EDD**.

→ Les [différentes ressources de formations](#)

Un établissement a enfin **la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé de la part d'un** Référent académique EDD, il doit en faire la demande auprès du Chargé de mission EDD : matthieu.rembliere@ac-versailles.fr

Les équipes peuvent enfin consulter un document national très riche [Vademecum EDD](#) (janvier 2021)

SE TENIR AU COURANT DE L'ACTUALITÉ DE L'EDD

- Le [site académique EDD de référence](#)
- Le compte [Twitter](#)
- La [lettre mensuelle](#)